



Ordre d'insertion publicitaire
PASSERELLE NATURE

Conditions générales de vente au verso

Société :

Nom : Fonction :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Email :

Parutions (2 parutions/an) : Mars 20__ Septembre 20__

Annonce identique Annonce différente

↓ Entourez le format que vous souhaitez réserver

Diffusion à 10 000 ex
En dépôt dans tous les magasins BIO 26/07

Format réservé	Mars 20__		Mars et septembre 20__	
	Prix €	Acompte € TTC	Prix € 1 ^{ère} parution	Prix € 2 ^{ème} parution
Rectangle 90 x 42 mm	195 HT	117,00	195 HT / 234,00 TTC	105 HT / 126,00 TTC
	234,00 TTC		Acompte € TTC 117,00	Acompte € TTC 63,00
Bandeau 190 x 42 mm	350 HT	210,00	350 HT / 420,00 TTC	280 HT / 336,00 TTC
	420,00 TTC		Acompte € TTC 210,00	Acompte € TTC 168,00
¼ page 190 x 65 mm	450 HT	270,00	450 HT / 540,00 TTC	360 HT / 432,00 TTC
	540,00 TTC		Acompte € TTC 270,00	Acompte € TTC 216,00
½ page 190 x 135 mm	650 HT	390,00	650 HT / 780,00 TTC	520 HT / 624,00 TTC
	780,00 TTC		Acompte € TTC 390,00	Acompte € TTC 312,00
Page entière 190 x 270 mm	1 100 HT	660,00	1 100 HT / 1 320 TTC	916 HT / 1 099,20 TTC
	1320,00 TTC		Acompte € TTC 660,00	Acompte € TTC 549,60

Supplément 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de couverture : 50,00 € H.T.

Offre couplage avec votre logo + lien vers votre site web sur le site Passerelle Nature : + 50 € H.T. (validité 6 mois)

<p style="text-align: center;">AVANTAGE ANNONCEUR</p> <p>Pour toute souscription d'un espace, Passerelle Nature vous offre sur son site www.passerellenature.fr :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vos coordonnées complètes (tél., fax et email) • Votre visuel sur notre page « Partenaires » 	ACOMPTE à régler
	RESTE à payer à parution

Eventuels frais techniques facturés en sus.

Règlement à l'ordre d'Empreinte Créative. Acompte de 50% à la signature Bon pour accord et Solde à réception de la facture après parution. Toute facture impayée entraînera des poursuites auprès du Tribunal de commerce de Romans.

Date :

Bon pour accord, (signature + cachet)

Pour tous renseignements :

Entreprise accréditée par Passerelle Nature : Empreinte Créative 9, rue Barthélemy Roux 26000 VALENCE
 Contact : Michèle RAVELLI - Tél. / Fax : 04 75 40 58 21 - contact@empreintecreative.fr

La validation de cet ordre d'insertion implique l'acceptation des Conditions générales de vente figurant au verso

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La souscription d'un ordre de publicité par un annonceur ou par un mandataire agissant pour son compte implique leur acceptation des Conditions Générales de Vente énoncées ci-après ainsi que le respect des lois, règlements et usages régissant la publicité. L'annonceur ou son mandataire renonce lors de la conclusion du contrat à l'application de ses propres Conditions Générales. Ces Conditions Générales de Vente sont applicables à l'insertion de publicité, de présence et de contenu sur la revue d'information de Passerelle Nature. Empreinte Créative se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente, étant précisé que ces modifications n'affectent pas les ordres en cours, ni les offres en cours de négociation et non conclues définitivement avec la régie.

2 - EXCLUSIVITE DE LA REGIE

Empreinte Créative régisseur exclusif de la revue Passerelle Nature est seule habilitée à prospector la clientèle, à répondre à des propositions commerciales, à recevoir les ordres de publicité, à facturer et encaisser le montant de ces ordres.

3 – MANDAT

Dans l'hypothèse où l'ordre de publicité est adressé à Empreinte Créative par un mandataire, le contrat de mandat entre l'annonceur et son mandataire doit être transmis à Empreinte Créative avant le début de la campagne publicitaire. L'ordre de publicité est personnel à l'annonceur. Il ne peut être cédé, même partiellement, sauf accord préalable avec Empreinte Créative.

4 – RESERVATION D'ESPACE PUBLICITAIRE

Toute réservation doit faire l'objet d'un ordre d'insertion signé par l'annonceur. Cet ordre doit être renvoyé à Empreinte Créative. Il est précisé que Empreinte Créative n'offre aucune exclusivité aux annonceurs à l'occasion de la signature de l'ordre d'insertion.

5 – REFUS D'INSERTION

Empreinte Créative se réserve le droit de refuser l'exécution de tout ordre de publicité ou de l'interrompre, s'il lui apparaît non conforme aux lois, règlements et usages présents et à venir régissant la publicité (notamment relatifs aux secteurs interdits), ainsi qu'aux intérêts de l'éditeur ou de son groupe (par exemple, bandeau publicitaire en faveur d'un concurrent direct de l'éditeur). Dans tous les cas de non-conformité d'un message publicitaire, l'annonceur sera tenu au paiement de la totalité de la campagne ainsi que, le cas échéant, des frais techniques, des dommages et intérêts et des frais de justice.

6 - RESPONSABILITE DE L'ANNONCEUR

Tout message publicitaire est diffusé sous la seule responsabilité de l'annonceur. L'annonceur et son mandataire garantissent conjointement et solidairement Empreinte Créative et l'éditeur contre toute réclamation et tout recours, notamment de la part des auteurs, producteurs, réalisateurs, compositeurs, interprètes et toute personne physique ou morale qui s'estimerait lésée par la diffusion du message. En particulier, l'annonceur garantit Empreinte Créative et l'éditeur contre tout recours que l'agence conseil pourrait faire prévaloir sur la création publicitaire.

7 - EMBLEMES PUBLICITAIRES

Les parties conviennent que Empreinte Créative est soumise à une obligation de moyen. Empreinte Créative ne pourrait être tenue responsable par l'annonceur des préjudices commerciaux, pertes de commandes, troubles commerciaux, perte de bénéfices, de clientèle ou de chiffre d'affaires. Empreinte Créative pourrait être amenée à déplacer ou à supprimer une publicité pour toute raison indépendante de sa volonté, et notamment en cas de difficulté technique, et de façon générale, en cas de force majeure (Intempéries...). Il est expressément convenu que la responsabilité de Empreinte Créative est, en toute hypothèse, toujours limitée à la valeur de l'espace publicitaire facturé.

8 – ELEMENTS TECHNIQUES

L'annonceur devra respecter les prescriptions techniques de Empreinte Créative mentionnées sur l'offre d'insertion concernant la fourniture du matériel. Des prestations techniques complémentaires pourront être nécessaires et facturées à l'annonceur sur devis accepté. En cours de campagne, Empreinte Créative ne peut être tenue responsable du changement du contenu du matériel publicitaire effectué par l'annonceur. Empreinte Créative ne peut être tenue responsable des pertes et dommages subis par le matériel. En cas de retard dans la remise du matériel ou de remise non conforme aux exigences énoncées aux présentes Conditions Générales de Vente entraînant une non diffusion, le prix de la campagne programmée sera intégralement dû par l'annonceur à Empreinte Créative. Si le délai de remise du matériel n'est pas respecté, les erreurs ou omissions éventuelles dans la mise en ligne de cette campagne engageraient la seule responsabilité de l'annonceur et/ou de son mandataire. Au cas où, pour des raisons techniques, le matériel publicitaire se révèle impropre à la diffusion et/ou l'annonceur ne peut fournir un autre format publicitaire dans les délais impartis avant la mise en ligne prévue, le prix de la campagne reste dû intégralement par l'annonceur comme si la diffusion avait eu lieu. Afin de garantir la meilleure qualité possible de

diffusion, Empreinte Créative pourra demander de nouveaux éléments techniques en cours de campagne.

9 – TARIFS

Les tarifs sont indiqués hors taxes : les impôts et taxes afférents à l'ordre de publicité au moment de la diffusion sont à la charge de l'annonceur. Empreinte Créative se réserve le droit de modifier les tarifs affichés, étant précisé que ces modifications n'affectent pas les ordres en cours, ni les offres en cours de négociation et non conclues définitivement avec la régie. Ces tarifs seront mentionnés sur l'ordre de publicité signé par l'annonceur ou son mandataire. Des frais techniques peuvent être facturés en supplément ; ils ne sont pas inscrits au tarif général. Estimés sur demande, ils sont à la charge de l'annonceur. Les conditions tarifaires des devis ont une validité de 15 jours à compter de sa date d'émission.

10 - FACTURATION –PAIEMENT

La facture sera adressée à l'annonceur conformément à la loi, dès parution de la revue. Empreinte Créative se réserve le droit d'accepter d'autres formes de paiement, après accord mutuel. Empreinte Créative n'accorde pas d'escompte de règlement.

11 - DEFAUT- RETARD DE PAIEMENT

L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement des ordres et des intérêts de retard. Il est entendu que le paiement effectué au mandataire ne libère pas l'annonceur vis-à-vis de Empreinte Créative. Pour tout règlement effectué au-delà des délais mentionnés ci-dessus et repris sur la facture, Empreinte Créative facturera sans mise en demeure préalable des intérêts de retard calculés à raison d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur sur le montant total de l'encours excédant le délai indiqué ci-dessus. Par ailleurs, en cas de non-respect des modalités de paiement des factures émises par Empreinte Créative à l'annonceur, Empreinte Créative se réserve le droit de refuser à l'annonceur le bénéfice de tout ou partie de ses conditions commerciales et de suspendre l'attribution de toute remise accordée sur facture ou sur avoir, de résilier les ordres en cours, sans préavis ni indemnités. Auquel cas l'intégralité de l'opération sera facturée et les sommes restant dues seront immédiatement exigibles. En cas de recouvrement des factures impayées par voie judiciaire, le montant de toutes les factures impayées sera augmenté de plein droit de 25% à titre de pénalité.

12 - ANNULATION OU REPORT D'ORDRE

Toute annulation d'ordre ou report d'ordre doit impérativement être adressé à Empreinte Créative par lettre recommandée au moins 30 jours avant la parution. Si ce préavis n'est pas respecté, les pénalités suivantes seront applicables de plein droit : - 50 % du montant annulé ou reporté pour une notification faite 30 jours avant l'impression de la revue. - Intégralité du montant annulé ou reporté pour une notification faite au-delà de cette date. L'espace publicitaire annulé est remis à la disposition de Empreinte Créative.

13 - REFERENCE COMMERCIALE

Au terme des présentes, l'annonceur autorise expressément Empreinte Créative à le citer à titre de référence commerciale.

14 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chaque partie reconnaît que l'usage qui lui est confié des marques, noms, logos et slogans et de tous signes distinctifs (graphisme, couleurs...) appartenant à l'autre partie et tout particulièrement tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle qui y sont attachés, ne lui confère aucun droit de propriété.

15 – NULLITE

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente serait déclarée nulle ou sans effet, cette disposition serait réputée non écrite. La nullité d'une disposition n'affectera pas la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante. Dans ce dernier cas, les parties négocieront son remplacement par une disposition ayant un effet économique équivalent.

16 – LITIGES-LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les actes qui en seront la conséquence, sont soumis au droit français. Toute contestation ou litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de l'ordre de publicité et des Conditions Générales de Vente exprimées ci-dessus, est de la compétence des tribunaux de commerce de Romans, même en cas de connexité, appel en garantie et pluralité de défenseurs.